

sans faire pénétrer l'épingle dans sa tendre chair. Cependant, à l'exception du nombre relativement restreint d'enfants qui débouchent de la cheminée d'un appartement luxueux ou d'une demeure de seize pièces, tous les autres se trouvent dans une situation d'infériorité évidente vis-à-vis des deux aînés, et ceux qui naissent dans une riche maison du quartier chic ont un avantage marqué sur ceux qui viennent au monde dans la demeure d'un ouvrier des quartiers pauvres ou dans la cabine d'un colon des forêts du nord. Or, nous ne saurions compter sur le nivellement de toutes ces inégalités. Quelques-uns d'entre nous ont de bonnes mères, d'autres en ont de meilleures encore. Quelques-uns ont d'excellents pères tandis que d'autres ne sauraient en dire autant. On aura beau accumuler mesure sur mesure, on ne fera pas d'un mauvais père un bon et on ne parviendra pas à obtenir qu'un bon père ait plus d'enfants qu'un mauvais. L'expérience acquise dans les autres pays semble indiquer que même les allocations familiales n'ont guère de conséquences appréciables en ce qui concerne le nombre d'enfants que tel groupe de parents mettra au monde. On n'a jamais pu imaginer de loi qui pût changer le vieux dicton: "Les riches accumulent les richesses et les pauvres les enfants". Or, peu importe à qui la faute, tous doivent reconnaître comme absolument hors de tout doute que le blâme ne doit pas être rejeté sur les enfants.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il est indubitable qu'il nous incombe de ne négliger aucun effort en vue de nous assurer que des innocents ne soient pas victimes de circonstances qui peuvent être ou n'être pas la conséquence d'une faute. La meilleure façon, à mon avis, d'arriver à ce résultat, c'est de fournir à ces enfants les moyens de profiter de la meilleure éducation et de la meilleure formation possible, tant au point de vue physique que spirituel et c'est ici qu'interviennent les allocations familiales.

La formation et le développement du corps et de l'intelligence exige une abondance de saine nourriture, d'exercice, de vêtements convenables, de soleil, de jeux surveillés, de soins médicaux, dentaires, oculaires et psychiatriques, et enfin l'assistance régulière à l'école et des moyens suffisants d'étude au foyer. Plusieurs de ces services indispensables sont fournis gratuitement au Canada, et pourtant l'égalité n'a pas encore été réalisée. Par exemple, en vertu du régime de l'instruction gratuite, il en coûte beaucoup plus pour envoyer un petit garçon à l'école dans la ville que j'habite, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre que dans la ville de Toronto, car à cause des con-

[M. Fauteux]

ditions climatiques, il est plus coûteux d'habiller chaudement le petit écolier vivant sous le rude climat de Montréal que d'habiller celui qui habite la Ville-Reine. Et plus au nord, dans la région de Chicoutimi et au Lac Saint-Jean, ou dans les villes minières du nord de l'Ontario, ces frais sont encore plus élevés. Le soleil du bon Dieu luit pour tout le monde, mais il faut de l'argent pour acheter ces petits vêtements qui permettent au bébé de profiter des rayons du soleil sans scandaliser les voisins.

Nous avons des dispensaires et des centres médicaux gratuits en beaucoup d'endroits du Canada. J'espère vivre assez vieux pour voir le jour où chaque coin de notre vaste Dominion aura l'outillage nécessaire et le personnel voulu pour donner les soins médicaux et dentaires nécessaires à tous les enfants. Mais les enfants ne sauraient mettre à profit les conseils qui leur sont donnés à moins qu'on n'ait l'argent nécessaire pour leur procurer ce qu'on ordonne. Quand le bébé quitte l'hôpital à l'âge de dix jours par exemple, l'hôpital demande probablement 25c. pour sa "formule". Si ses parents sont pauvres, l'hôpital n'exigera peut-être rien mais l'épicerie et la pharmacie continueront à lui faire payer sa "formule", jusqu'à ce qu'il atteigne un an ou même plus. Qu'arrivera-t-il si les parents n'ont pas l'argent pour acheter les choses indiquées sur la "formule"?

Lorsqu'on accorde une allocation pour chaque enfant au pays et que cette allocation doit être dépensée uniquement en vue du bien-être de l'enfant, ces inégalités fondamentales disparaissent. Certains enfants peuvent encore se payer le luxe de se faire soigner par le pédiatre, alors que les autres devront fréquenter les consultations de nourrissons mais, dans les deux cas, ils seront pesés sur des balances semblables et pourront se procurer les aliments et suivre la formule recommandée par le médecin, puisqu'une petite allocation familiale mensuelle servira spécialement à cette fin. Nous pourrions avoir une génération d'hommes et de femmes...

M. HOMUTH: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement. L'honorable député lit-il son discours? Si je pose cette question, c'est qu'hier soir on s'est fortement opposé à ce qu'un honorable membre de notre parti lût le sien. L'honorable député semble lire son discours. S'il en est ainsi, je m'oppose énergiquement à ce qu'il continue à le faire.

M. FAUTEUX: Je regrette que l'honorable député m'ait interrompu. Je lis mon discours parce que je m'exprime très difficilement en anglais. Comme le sait l'honorable député, je suis Canadien français, et, si je prononce mon discours en anglais, c'est que, bien qu'on